

ACF

Thème 1: Introduction à l'audit.

→ Définition:

L'ACF est l'examen technique rigoureux et constructif auquel procède un professionnel compétent et indépendant en vue d'exprimer une opinion motivée sur la qualité et la fiabilité de l'info financière présentée par une e/m au regard de l'obligation qui lui est faite de donner en toutes circonstances, dans le respect des règles de droit et des principes comptables en vigueur, une image fidèle de son patrimoine, de sa situation financière et de ses résultats.

→ Méthodologie de l'audit:

1. Phase de préparation:

- + Prise de connaissance
- + Identification des zones suspectées
- + Définir les objectifs
- + (Rapport d'orientation)

=> Toute mission s'ouvre par un ordre de mission puis formale le mandat de l'audit: on se focalise sur les problèmes.

2. Phase de réalisation/exécution/action: l'auditeur doit avoir tous les outils nécessaires à l'examen.

- + Réunion d'ouverture
- + Programme d'audit
- + Travail sur terrain.

3. Phase de conclusion: rédaction du projet de rapport pour être validé.

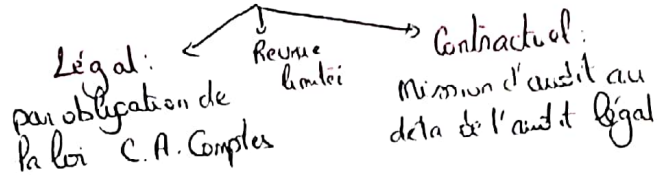
- + Projet de rapport d'audit
- + La réunion de clôture
- + Rapport d'audit → Fin audit

→ typologie d'audit:

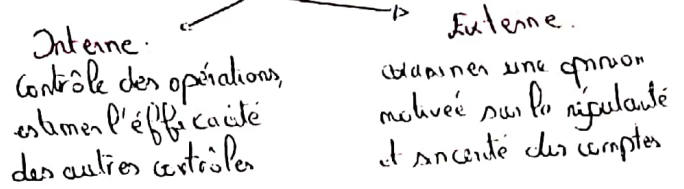
Il s'applique

- + Dans tous les types d'organisations
- + A tous les domaines d'activité
- + A différents objectifs de contrôle.

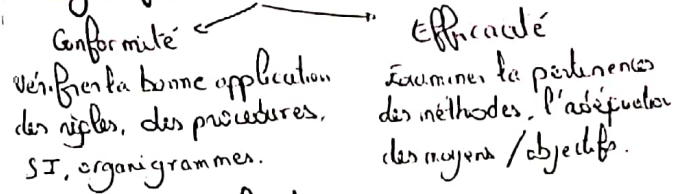
+ Statut de l'auditeur: (missions d'audit)



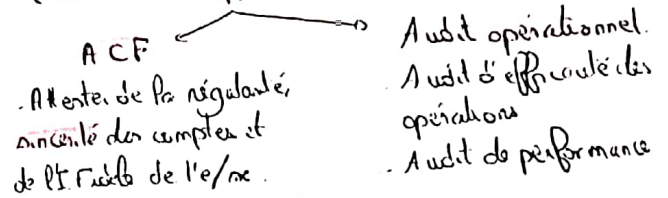
+ Nature de l'audit:



+ Objectifs de l'audit:



+ Domaine d'application:



Δ Objectifs généraux:

- Régularité: conformité des comptes à la réglementation et aux principes comptables généralement admis
- Sincérité: l'application de bonne foi des règles et procédures comptables en fonction de la connaissance que les responsables des comptes ont de la réalité.
- Respect de l'image fidèle: Choisir parmi les méthodes de présentation ou de calcul, celles les mieux adaptées à la réalité de l'e/m et à fournir les infos nécessaires à leur compréhension.

2/ Normes d'audit :

1. Normes de comportement :

elles sont personnelles par nature, elles varient :

- Compétence professionnelle : expérience prof, formation technique adéquate, expérience d'audit, formation initiale / continue
- Indépendance d'esprit et de fait vis-à-vis de la société. D'être et de paraître indépendant
→ esprit d'indépendance → être libre de tout lien réel (objectivité)
- Secret professionnel :

Il est interdit au secret professionnel pour le fait, actes et renseignements dont il a pu avoir connaissance à raison de ses fonctions. Δ de réel car on peut divulguer le secret professionnel est l'organe l'une des dimensions de l'ordre public est touchée (sécurité, tranquillité, salubrité)

→ Qualité de travail : exercer la fonction avec conscience et diligence permettant à ses travaux d'atteindre un degré de qualité suffisant et compatible avec ses éthiques

→ Acceptation et maintien des missions :

toutes les missions proposées à l'auditeur, doivent être l'objet d'un mandat, d'une appréciation de la possibilité d'effectuer la mission avant l'acceptation

Δ Compétences de l'auditeur :

- + Examen diplôme d'expertise comptable ou diplôme CAC en France
- + Stage de 3 ans auprès d'un cabinet d'expertise comptable
- + Formation prof, 40h/an obligatoires

2. Normes de travail :

→ Orientation et planification de la mission : identifier les risques pouvant avoir une incidence significative / comptes et conditions ainsi que la programmation des contrôles et planification de la mission

→ Obtention d'éléments probants : l'auditeur obtient pendant sa mission tous les éléments suffisants et appropriés pour fonder l'assurance lui permettant de délivrer sa certification

→ Documentation des travaux : les documents de travail sont tenus pour documents des contrôles effectués et élargir la conclusion de l'auditeur. Ils permettent de maîtriser la mission et d'apporter les preuves de diligences.
Donc $\begin{matrix} \swarrow & \searrow \\ \text{Permanents} & \text{de missions} \end{matrix}$

3. Normes de rapport / d'opinion :

→ Sans réserve : l'auditeur donne la certification et donne l'assurance (et non la garantie) que l'E des docs reflète l'image fidèle de l'e/x

→ Avec réserve : l'auditeur donne l'assurance que l'E des états financiers reflète l'image fidèle de l'e/x mais avec une certaine réserve par rapport à quelques éléments

→ Refus de certification

4. Normes de contrôle qualité (Travail d'équipe)

Toute mission est effectuée par une équipe de collaborateurs hiérarchisée dirigée par un responsable mandaté. Ils doivent communiquer les points et éléments identifiés et les diffuser avec une certaine supervision

3/ La démarche de la mission d'audit.

L'auditeur doit se poser plusieurs questions lors de la vérification des Comptes :

Enregistrement

- Exhaustivité
- Réalité
- Séparation ~~exercice~~

toutes les op qui doivent être comptabilisées ont-elles fait objet d'un enregistrement?
Tous les enregistrements reflètent-ils une op réelle?
Cohérence entre op et période!

Solde du bilan

- Existence
- Enregistrement

les soldes dans le bilan représentent-ils des éléments de Passif et Actif existants?
Les éléments d'A et P ont-ils évolués à leur juste valeur?

Docs financiers

- Présentation
- Infos comptables

Des fins sont-ils correctement présentés?
Des Fins font-ils l'objet d'infos complémentaires nécessaires?

+ Fondements de la démarche :

- L'acquisition d'une connaissance générale de l'e/a,
- Analyse des procédures qui aboutit à l'évaluation du C. Interne.
- Un examen direct des comptes et Et. Fin.

+ Méthode de révision des comptes :

+ Méthode d'empile : analyse des comptes dans l'ordre de la balance on passe par tous les comptes de la classe 1 → classe 4, mais le contrôle de certains comptes du bilan engendre le contrôle de certains comptes de résultat.

+ Nouvelle méthode plus cohérente : **contrôle par cycle** ! L'auditeur absorbe la vérification non pas en examinant les comptes par ordre mais en contrôlant les comptes qui se

rattachent à une même op de façon simultanée. (voir doc cycles)

+ Déroulement de la démarche de l'audit :

→ **Phase de connaissance générale** :

- + Travaux préliminaires
- + Premiers contacts avec l'e/a

→ **Évaluation du C.I.**

- + Saine procédures
- + Tests de conformité
- + Évaluation préliminaire C.I.
- + Test permanence
- + Évaluation définitive du C.I.

→ **Examen des comptes et Et. Fin.**

- + Adaptation du programme d'examen des comptes
- + Test de validation et de cohérence
- + Achèvement de l'audit.

⚠ **Risques d'audit** : Assertions :

→ 1. **Risques liés aux objectifs de régularité et sincérité** :

Pour qu'une info financière puisse être sincère, elle doit être :

Exhaustive - Réelle - Propre - Évaluée correctement - enregistrée dans la bonne période - imputée correctement - information adéquate - totalisation et généralisation correcte (Prisab).

→ 2. **Risques dus au secteur d'activité** :

Chaque secteur a des spécificités qui influent sur la nature des risques auxquels sont confrontés les auditeurs.

- Plus le processus est long, + Risques ↑.

→ 3. **Risques propres à l'entité** :

Chaque entité a des caractéristiques qui la distinguent de ses concurrents (dans chaque secteur)

1/4. Réponses liées à la nature des op
Selon leur nature, les infon financières sont
contenues des réponses différents

- + Pour op répétitives, le système de traitement financière mal $\Rightarrow$ op erronées
- + Pour op ponctuelles, les infon sont mal organisées, elles peuvent ne pas pouvoir être corrigées.

+ Pour op exceptionnelles, l'audite ne dispose pas de critères préalablement définies, ni des chiffres comparatifs permettant d'identifier les anomalies $\rightarrow$ plus de risques qu'erreurs se produisent et ne sont pas détectés

5. Réponses liées à la valeur des opérations
- Plus la valeur d'un type d'op est forte, plus il y aura des risques qu'elle ait une mauvaise signification sur l'info fin en cas d'erreur

6. Réponses liées à la complexité du système
Pour les op répétitives, qui sont traitées par des systèmes qui s'appliquent à chacune d'elles, il est nécessaire que le système soit conçu de façon à empêcher les erreurs de se produire ou à permettre leur détection et leur correction $\rightarrow$ Sinon, toutes les infon risquent d'être erronées.

7. Réponses propres à l'auditeur
L'auditeur externe son jugement et procède à des contrôles par sondage : il peut tirer des conclusions erronées

- Émettre une opinion sans rés sur des infon erronées de façon significative
- Émettre des réserves sur des infon négatives et incertaines

Thème 2 Prix de conaissance générale Approche par Risque

Définition

Cette phase permet à l'auditeur de comprendre l'entreprise, son environnement et son organisation. Elle antécède bien de l'évaluation de la mission et tout au long de son exercice $\Rightarrow$ Construire l'approche par risques

Objectifs

Elle est associée à la phase d'acceptation de la mission et permet de

- Définir la mission
- Connaître les activités de l'entité
- Comprendre les S de C Int et Syst compt
- La nature des risques et S Signif
- Appréhender les RE, RC, RND

Limites

Moyens d'investigation sont limités

Démarche

+ Recherche des internes et externes

Diagrammes

Diagrammes

Manuel procédures

Rapports Aud Int

- Demier constitué par l'expert comptable

- Rapports rédigés par d'autres prof

+ Entrevues avec responsables

+ Identifier les vuln infon internes

+ Examen des journaux

Approche par les risques

Cette approche sert à motiver l'opinion émise sur les états financiers.

$\rightarrow$ Elle repose sur la mise en évidence des points porteurs des risques qui feront l'objet d'un contrôle approfondi et ceux qui feront l'objet d'une simple vérification.

5/ L'auditeur est confronté à un RG :

$$\rightarrow RG = RI \times RC \times RD$$

L'auditeur évalue le niveau inhérent (possibilité que le solde d'un compte ou d'une catégorie d'opérations comportent des inexactitudes de la nature complexe de l'activité ou du secteur, de son environnement ou des réglementations qui lui sont applicables), le niveau de contrôle (possibilité que le solde d'un compte ou d'une catégorie d'opérations comportent des inexactitudes matérielles que le S de CI de l'e/x ne peut pas prévenir ou détecter en temps opportun) et le niveau de détection (possibilité que les procédés auxquels l'auditeur a recours ne lui permettent pas de détecter les inexactitudes qui sont présentes dans le solde d'un compte. Il est en fonction du niveau d'efficacité des procédés de vérification de l'auditeur).

→ le niveau global (ou le niveau d'audit) est lié à 3 niveaux (RI, RC, RD), il doit donc veiller à le réduire tout au long de son processus.

Le plan de mission doit intégrer le niveau de diligence qui assure une couverture optimale des risques.

On arrive ainsi à faire apparaître les liens entre les appréciations de risque faites par les auditeurs :

Niveau des diligences	RC			
	Élevé	Moyen	Faible	
	Élevé	Max	Élevé	Moyen
RI	Moyen	Élevé	Moyen	Faible
	Faible	Moyen	Faible	M.N

RI : + Élevé réaliser le max de travail
+ Moyen mobiliser les techniques normales (FAC, BC, BA)
+ Faible réaliser le min de travail.

→ le niveau détecté définit le E des techniques à employer.

→ Pour une mission faite pour la 1^{ère} fois au sein d'une e/x, il est difficile de détecter le niveau du risque, mais il existe des techniques (guide d'audit) et il existe aussi des expériences et des rapports sur lesquels on peut se baser.

→ La 1^{ère} phase trouve son équivalence par rapport aux autres phases.

Or, elle est cruciale en matière de détermination du niveau du risque à : sous-évaluer ou sur-évaluer.

→ le niveau de risque de mission peut être ré-évalué à toute phase mais, c'est

contenu !

+ La tarification au Maroc n'est pas nommée
+ les parties prenantes de la certification sont trop exigeants : Bp - Etat - Shareholders

1/ Thème 3 Évaluation du Syst CI

→ Définition:

- Le contrôle interne est l'E des risques contribuant à la maîtrise de l'e/r. Il assure la protection, la sauvegarde du patrimoine et la qualité de l'info, d'une part. Et l'application des instructions de la direction et de façonner l'amélioration des performances de l'autre". O. Exp. Compt
- Le CI est formé de plans d'organisation, et de toutes les méthodes et procédures adoptées à l'intérieur d'une e/r pour protéger ses actifs, assurer l'application des instructions de la direction et contrôler l'exactitude de ses infos". A.I.O.C.P.A

Contrôle interne

Audit interne
↓
C'est un objectif
(maîtriser l'organisation)

Audit externe
↓
C'est un moyen
(vérification)

→ Objectifs:

- + Sécurité des actifs: préserver le patrimoine
- + Qualité de l'info (fiable, vérifiable, pertinente et exhaustive et disponible)
- + Le respect des directives.
- dispositions législatives, politiques et réglementaires
- + Optimisation des ressources: amélioration des performances.

→ Principes de base:

- + Principe de la qualité du personnel: tout système sans qualité du personnel est voué à l'échec.

- + Principe d'organisation: séparation de tâches, formalisée, prévisible, et adaptée aux objectifs.
- + Principe d'intégration: auto contrôle.
- + Principe de permanence: des méthodes et des procédures utilisées.
- + Principe d'universalité: le CI concerne tout le monde, à tout moment et tout lieu.
- + Principe d'indépendance: les objectifs sont à atteindre quelque soit les méthodes.
- + Principe d'information: elle doit être pertinente, utile, objective, vérifiable et communicable.
- + Principe d'harmonie: les méthodes et procédures doivent être en harmonie avec l'e/r et son environnement.

→ Manuel de procédures:

+ Définition:

→ Selon la norme ISO 9000: "MP est une manière spécifiée d'accomplir une activité. Il vise l'organisation méthodique du déroulement et de la maîtrise de l'activité". Les procédures décrivent en détail l'organisation et le déroulement des différentes tâches.

→ Selon l'OEC: "Par MP, il faut entendre les consignes d'exécution des tâches, les docs utilisés, leur contenu, leur diffusion et leur conservation, les autorisations, la source et le traitement des infos nécessaires à la vie de l'e/r et de son contrôle".

+ Objectifs:

- Transmission de savoir
- Mémoire de l'organisation
- Outil de Formation
- Instrument de décentralisation. Repère pour l'encadrement

7/ Démarche d'élaboration d'un mf:

1. L'inventaire des procédures à formaliser: Chaque responsable doit établir une liste des procédures à formaliser au sein de son entité.

2. Le découpage des processus en procédures.
 Procédures propres, homogènes
 Faciliter la recherche des utilisateurs

3. Codification des procédures: définir un num de classement pour faciliter l'archivage.

4. L'analyse: décomposer la procédure en tâches.

5. La rédaction.

6. La mise en place.

7. Contrôle et suivi: procédure de mise à jour et maintenance.

→ Moyens utilisés dans une mission d'audit:

+ Questionnaires:

Moyen largement répandu dans les missions d'audit.

→ Questionnaires de prise de connaissance
 Questionnaires de contrôle interne.

→ E de questions posées de telle sorte que si je réponds par oui, c'est une force et si je réponds par non, c'est une faiblesse.

→ Il existe deux autres colonnes:

+ NA: questions non appliquées au cas.

+ colonne concernant les remarques et observations pour préciser les situations ambiguës où on ne peut pas répondre par oui / non.

+ Diagramme de circulation:

- Permet de représenter la circulation des données entre les différentes fonctions et centres de responsabilité, d'indiquer leur origine et leur destination → donner une vision complète du chemin des infos et leurs supports.

- Permet de détecter de façon rapide les anomalies et insister sur les relations
 - Facilite la compréhension des procédures

+ Grille d'analyse des tâches

Un tableau dans lequel on retrouve dans une description des tâches à effectuer et le département chargé d'effectuer ses tâches.

→ Il permet de vérifier le respect des principes d'organisation et de voir s'il n'y a pas de cumul de fonction entre:

+ Fonction de décision ou opérationnelle.

+ Fonction de détention de valeurs.

+ Fonction de comptabilisation, enregistrement

+ Fonction de contrôle et d'approbation.

+ Sondages:

Les techniques de sondage peuvent être utilisées à n'importe quelle phase de déroulement de la démarche de l'auditeur.

+ Interviews: ou entretiens professionnels.

Etapes de préparation:

- Définir au préalable le sujet

- Elaborer son sujet:

+ Connaître l'objet de l'interview

+ Connaître la personne qu'on va rencontrer

- Elaborer les questions

- Prendre RV

81 Thème 4 Vérification des comptes :

1. Techniques d'examen des comptes :

↳ Tests de cohérence :

Ils consistent en des aspects principaux de ce que l'on appelle l'audit analytique. Ils permettent de vérifier l'homogénéité des infos à caractère comptable ou opérationnel mis à sa disposition.

+ Revue de l'info :

Consistent à examiner l'info sur le plan général afin de détecter les incohérences notaires qui pourraient transparaître.

Il s'agit également d'opérer une inspection rapide.

+ Comparaisons par calcul :

- Les vérifications de vraisemblance les plus fréquentes sont les contrôles indiciaires dont l'objet est d'analyser l'évolution des variables, ou d'un rapport (analyse par ratio, étude de corrélation...)

- Les vérifications par approximation.

↳ Tests de validation :

Ils correspondent à un rapprochement entre un élément comptable et la réalité qu'il représente.

+ Validation sur la base des docs détenus par l'e/x :

↳ Le processus de validation est d'autant plus sûr quand la source utilisée est indépendante de l'e/x.

On utilise cette méthode quand l'inspection physique et la confirmation extérieure ne permettant pas de valider complètement un solde donné.

S'agissant des confirmations externes, il faudra revenir aux pièces justificatives détenues par l'e/x pour justifier le Mt concerné.

- On peut aussi utiliser la méthode de l'apparement des soldes : pour valider un solde, il faut vérifier son apparement sur la première fois de l'exercice suivant.

+ Validation par confirmation extérieure

Faire appel à un tiers qui soit en mesure de corroborer ou d'infirmer les infos données par l'e/x, ce dernier doit entretenir avec l'e/x des rapports directs client, FRS, Associé.

- L'essai de base : par l'intermédiaire de son client, l'auditeur s'adresse à un tiers pour lui demander un renseignement que ce dernier lui fera parvenir directement.

a - Circulation débiteurs / créanciers :

(1) La circulation peut être positive l'auditeur communique au tiers le solde qui apparaît dans les comptes de l'e/x audité.

Il lui demande de confirmer le solde, sinon, en cas de désaccord, confirmer et justifier le non.

(2) La circulation "aveugle" : l'auditeur demande une réponse détaillée au tiers.

(1) : Clients, FRS, propriétaires stocks.

(2) : Bp's, caisses sociales, administrat fiscales, prêteurs, emprunteurs.

9/3. Circulaire on jurisprudence

les types des personnes faisant objet de cette circulaire

- Gardeurs des hypothèques
- Greffe tribunal de commerce
- Avocats et conseils

+ Validation par inspection physique

C'est un agent tiers officieux de vérifier la réalité d'une info chiffrée. Mais, ce n'est pas une arme absolue.

- Elle est limitée ne s'applique qu'aux éléments d'actif corporel : imob, stock.
- La portée est limitée elle ne permet pas de conclure que l'e/rx est réellement propriétaire des biens avec la précision souhaitable

+ Test de validation des enregistrements

Vérifier une ou plusieurs des propositions de réalité, d'exhaustivité et de coupure.

+ Test de validation des soldes

Vérifier les propositions relatives au soldes du bilan

2. Mise en œuvre de l'examen des comptes

→ Existence des points forts

Lorsque le CI est fort, l'auditeur tire une présomption favorable sur la réalité. Il lui faut vérifier.

+ Qu'il n'a pas commis d'erreur dans son analyse du CI

+ Qu'aucune erreur ou fraude n'a été introduite dans les comptes au niv des op de clôture

→ Existence des points faibles

L'auditeur doit déterminer avec certitude si les risques résultant des procédures défaillantes sont concrétisés, et de quodifia les erreurs qui ont été commises

Renforcement des tests

Un simple renforcement de test de coupure, d'existence ou d'évaluation des soldes peut constituer une réponse satisfaisante à la faiblesse envisagée.

Recours à des tests complémentaires

Dans certains cas, il ne suffira pas de renforcer la vérification des soldes et de la coupure (par ex. l'auditeur craint que tous les achats ne sont pas enregistrés). Donc, les tests complémentaires représentent un travail de plus pour l'auditeur.

+ Tests complémentaires en cas d'intervention directe du client.

L'intervention peut prendre plusieurs formes

- Modification imméd. de des procédures défaillantes

- Mise en œuvre à posteriori d'une procédure qui faillait défaut.

→ cette intervention minimise l'importance quantitative des tests complémentaires et permet à l'auditeur de respecter au mieux son projet d'intervention + les coûts

+ Intervention exclusive de l'auditeur

→ l'auditeur doit vérifier et non appliquer une procédure (tests de validation des enregistrements la manière avec laquelle les soldes ont été constitués)

10/3. L'achèvement de l'audit:

L'auditeur doit:

- Recevoir les grandes options de l'e/x (principes comptables)
- Vérifier qu'aucun événement survenu n'est de nature à remettre en cause son opinion (examen événements après bilan)
- Recevoir ses papiers de travail.
- Vérifier les proportions relatives aux E. Fin
- Donner son opinion.

I. Revue des options comptables prises par l'e/x
En prendre une vision d'ensemble afin de vérifier leur cohérence et leur conformité aux principes comptables généralement admis.

II - Examen des événements après bilan

Certains événements peuvent survenir après l'arrêté des comptes et modifier de manière significative la situation de l'e/x.

1 + Sur la nature de cet examen.

→ Événements après bilan, qui, même s'ils avaient été connus à la clôture, n'auraient pas entraîné de modifications des comptes.

→ Événements après bilan qui, même s'ils avaient été connus à la clôture, auraient entraîné des modifications des comptes.

2 + Sur les modalités de cet examen:
d'examen s'inscrit dans le cadre de l'audit final: l'auditeur recherche sur un plan global les anomalies éventuelles.

- Revue des procès-verbaux du Cons. d'admin.
- Entretien avec direction + responsables.

3 + Sur la limite dans le temps des obligations de l'auditeur.

Les obligations du rév. rev. sont souhaitables d'être maintenues jusqu'à l'approbation des comptes. Mais, raisonnablement en pratique, elles ne peuvent dépasser la date de remise du rapport.

III - Examen des proportions relatives aux des fins

1 + Examen de la présentation.

- Respect des règles de présentation
- Permannence des méthodes employées
- Bonne classification des comptes
- Absence de regroupements abusifs des rubriques

2 + Examen de l'info complémentaire
Contrôler, l'info chiffrée est assortie d'infos complémentaires dont le besoin pourrait se faire sentir.

IV - Revue finale des papiers de travail.

1. Exhaustivité des travaux: reprendre point par point et vérifier que tous les travaux prévus ont été mis en œuvre.

2. Qualité des travaux: ils doivent permettre justifier les conclusions de l'auditeur.

V - Emission de l'opinion

L'auditeur porte un jugement définitif sur la régularité et la sincérité des comptes. ⇒ c'est la phase ultime de l'audit.

4. L'émission de l'opinion,

I. Rapport d'audit

1. Forme du rapport doit être tenue à la disposition des associés et des tiers, il est donc nécessairement écrit.

Son contenu doit être clair et concis, il doit contenir

- + l'étendue des travaux
- + Eventuelles limitations à sa mission
- + Réserves éventuelles
- + Opinion finale
- + Infirmités prévues par la loi

2. Destinataire

- libellés à l'intention des associés qui l'ont mandaté. Rapport général du CAC
- libellés à l'intention du mandat (associés, conseil d'admin, conseil de surveillance ou gérance, directeur) : Rapport relatif aux missions préc.

3. Etendue de la mission

→ Il doit contenir la nature et l'origine du mandat, les états de synthèse, ou d'autres documents concernés.

→ Avoir l'exercice courant, Rôle du CAC et le rôle des responsables des organes de gestion de la société concernée.

II. L'opinion de l'auditeur

Le rapport doit contenir l'avis du CAC ou l'image fidèle des états de synthèse.

1. Certification sans réserve
2. Certification avec réserve

3. Refus de certification

4. Reprene des réserves et refus de certifier l'exercice précédent, lorsque les motifs ayant entraîné des réserves sur les comptes annuels de l'exercice précédent, ou un refus de certifier → l'auditeur examine les conséquences éventuelles de cette situation sur les comptes annuels de l'exercice afin de déterminer s'il doit en faire mention dans son rapport.

5. Réserves ou refus de certifier l'exercice précédent
Les réserves ou refus de certifier peuvent être soit pour désaccord, soit pour limitation soit pour incertitudes.

III. Observations de l'auditeur

Le rapport de l'auditeur peut dans certains cas intégrer un paragraphe d'observations pour mettre en lumière un élément affectant les états financiers et qui fait l'objet d'une note annexe explicative plus détaillée.

L'ajout de ce paragraphe n'a aucune incidence sur l'opinion de l'auditeur.

+ Il est inséré lorsque l'auditeur veut mettre en évidence une incertitude dont l'issue dépend d'événements futurs et qui est susceptible d'avoir une incidence sur les états fin.